

**2009/1071 - Jardins collectifs - Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'Association "Lopins urbains" pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 4, rue Saint Irénée à Lyon 5e à usage de jardin collectif** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 05/01/2009, p. 0033)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Voici une délibération qui nous permet de conventionner un territoire en jardin. L'Association « Lopin urbain » gère un jardin citoyen et nomade rue Sainte-Irénée. C'est une des premières expérimentations à Lyon.

Monsieur le Maire, chers Collègues, je m'efforce de présenter un jardin à chaque Conseil afin que le principe des jardins nomades vous devienne familier. Nous devons développer, sur tous les terrains possibles, un territoire mental d'espérance : un jardin. Ce n'est pas moi qui le dit mais Gilles Clément, paysagiste, humaniste et écologiste.

Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons besoin d'espérer et la Commission a donné un avis favorable pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)